



CA 2024 - NOTE DE SYNTHÈSE

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. D'autre part, la loi NOTRe du 07 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune.

Le compte administratif retrace toutes les recettes (y compris celles non titrées) et les dépenses réalisées au cours d'une année, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser).

Le compte administratif rapproche les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et en recettes pour les deux sections. Il se présente formellement de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présente les résultats comptables de l'exercice.

Il comporte deux grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune,
- La section d'investissement qui porte sur des opérations annuelles ou quelquefois pluriannuelles.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses nettes : 483 570,39 €

les écritures principales sont les suivantes (hors opérations d'ordre) :

chapitre 011 charges à caractère général = 141 256,31 €

chapitre 012 charges de personnel et frais assimilés = 258 146,75 €

chapitre 014 atténuation de produits = 6 602 €

chapitre 65 autres charges de gestions courantes = 64 329,14 €

chapitre 66 charges financières = 6 836,19 €

Points particuliers

Les charges à caractère général (chapitre 011)

- Travaux d'entretien terrains, jachère, tonte et fauchage réalisés par une société extérieure
- Mutualisation informatique avec la CAPBP

Les dépenses de personnel (chapitre 012)

- Arrêt maladie d'un agent technique à temps complet depuis fin janvier 2024 avec remboursement partiel de l'assurance statutaire
- Arrivée d'un nouvel agent à temps non complet par mutation au 1^{er} juin 2024
- Nouveau contrat à durée déterminé à temps non complet à compter de septembre 2024

Recettes nettes : 554 907,69 €

les écritures principales sont les suivantes :

chapitre 70 produits de service, domaine et ventes diverses = 37 392,51 €

chapitre 73 impôts et taxes = 34 880,26 €

chapitre 731 impositions directes = 392 269,10 €

chapitre 74 dotations et participations = 71 730,10 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses nettes : 125 837,65 €

les écritures principales sont les suivantes :

chapitre 16 emprunts = 37 132,99 €

opérations = 86 778,93 €

Points particuliers

- Mise en place du système de vidéosurveillance et alarme
- Estrade pour la salle multi activités

Recettes nettes : 263 090,53 €

les écritures principales sont les suivantes (hors opérations d'ordre) :

chapitre 10 dotations = 165 037,39 €

chapitre 13 subventions reçues = 91 653,14 €

Points particuliers

- Règlement d'une PVR
- Versements de fonds de concours de la CAPBP et subvention du CD64